

DECISION SUR L'ELARGISSEMENT DU MECANISME DE SUIVI DE LA REFORME DES NATIONS UNIES

La Conférence;

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur l'élargissement du Mécanisme de suivi de la Réforme des Nations Unies;
2. **DECIDE** que le Mécanisme de suivi composé du Groupe restreint des trois et d'un Comité de dix (10) membres (deux représentants par région) soit élargi pour y inclure 5 membres supplémentaires choisis par les régions (un par région);
3. **DONNE MANDAT** au Mécanisme de suivi élargi de mener des négociations avec d'autres régions du monde et d'autres parties prenantes et de prendre les mesures nécessaires qui permettront de répondre aux aspirations de l'Afrique, tel qu'énoncé dans le Consensus d'Ezulwini, en ayant à l'esprit la nécessité d'obtenir le soutien d'autres groupes intéressés sur la base de la réciprocité, et dans le cadre de la réalisation des dispositions du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte;
4. **DECIDE EN OUTRE** que dans les cas où les négociations nécessitent une certaine souplesse, le Comité de suivi consulte le Président en exercice de l'Union et le Président de la Commission sur la manière de procéder, y compris la nécessité d'une session extraordinaire de la Conférence.

Decision on the Expansion of the Follow-Up Mechanism on the Reform of the United Nations

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/237>

Downloaded from African Union Common Repository